

i n t e r a s s o c i a t i o n d o u r d a n e s s o n n e S u d



Projet
associatif
2026 - 2031



iades



SOMMAIRE

PRÉAMBULE ... p 3

QUI SOMMES-NOUS ? ... p 4 / 5

- Nos origines
- Notre raison d'être
- Nos principes, nos valeurs et notre politique de bientraitance

COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ? ... p 6

- Notre structure
- Notre fonctionnement
- Nos prestations
- Les livrets d'accueil
- Un suivi attentif
- Une gestion rigoureuse et transparente

NOS DISPOSITIFS ... p 7 / 9

- Pôle Travail-Habitat
- Pôle d'activités de jour
- Foyer d' Accueil Médicalisé
- Les livrets d'accueil
- Un suivi attentif

UN ESPRIT D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION ... p 10 / 11

- Les personnes accompagnées
- Les familles et délégués de tutelle
- Les professionnels
- Les Conseils de la Vie Sociale
- Une chartes de confiance

QUELS SONT NOS PARTENAIRES ? ... p 12 / 14

- L'ADPSH et L'ADAPEI 91
- Les financeurs
- La ville de Dourdan
- Le Service Essonnien du Grand Âge et du Handicap
- Solidarités Nouvelles pour le Logement
- UNAFAM
- Point Vert
- L'institut Saint-Paul de Dourdan
- Foot adapté Dourdan
- Académie des Sources
- Les autres associations œuvrant dans le domaine du handicap
- Les bénévoles

QUEL AVENIR POUR L'IADES ? ... p 15



PRÉAMBULE

IADES - Inter Association Dourdan Essonne Sud - accueille et accompagne dans ses établissements et services 200 personnes adultes en situation de handicap et emploie plus de 150 professionnels.

IADES et ses établissements sont implantés à Dourdan, ville de 11 300 habitants située au sud-ouest du département de l'Essonne.



Cette commune, ancienne ville royale, avec un centre historique, entourée par les plaines de la Beauce et les forêts de Dourdan et Rambouillet, offre les avantages de la campagne et de la ville.

Dourdan est desservie par l'autoroute A 10, le RER C et par un réseau de cars qui facilite les déplacements transversaux vers Étampes et Rambouillet ainsi que des liaisons rapides par cars autoroutiers vers Bris-sous-Forges, Massy, Orsay, Les Ulis.

Équipée d'un centre hospitalier, de collèges et lycées, de nombreux équipements sportifs, d'un centre aqualudique, Dourdan a une vie associative, culturelle et sociale très active. Ce contexte à taille humaine favorise les relations sociales et permet de s'intégrer facilement à la vie locale.

Le site IADES se trouve à l'entrée du parc économique Lavoisier, à proximité du centre ville, d'une zone pavillonnaire et d'une grande surface. Il est aussi simple d'aller faire ses courses que de se promener dans la forêt.



iaades



QUI SOMMES-NOUS ?

Nos origines

1984 : Création de l'**IADES, Inter Association Dourdan Essonne Sud**, association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Sud de l'Essonne étant peu équipé en établissements pour adultes en situation de handicap, deux associations locales :

- L'APAEI Essonne Sud (Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis),
- L'AHDC (Association des Personnes Handicapées de Dourdan et de son Canton)

décident de s'unir pour parvenir à leur but : créer et gérer des établissements destinés à accueillir des personnes en situation de handicap. Elles fédèrent autour de cet objectif d'autres forces vives partageant le même idéal : les familles Ceccaldi-Pavard et Lefèbre-Minot, donatrices des terrains.

La ville de Dourdan apporte également son concours et l'IADES a bénéficié durant les premières années du soutien actif de l'APAJH 91 (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), des Papillons Blancs du Val d'Orge et du Rotary Club.

Décembre 2012 : le Conseil d'Administration s'ouvre aux familles et aux délégués de tutelles.

Décembre 2021 : La modification des statuts de l'Association permet à toute personne (personnes accompagnées, familles, professionnels, amis, bénévoles...) partageant ses principes, ses valeurs et ses objectifs, de s'engager à ses côtés en devenant adhérente.

2022 : L'APAEI Essonne Sud rejoint l'ADAPEI 91.

2026 : L'AHDC adopte un nouveau nom pour devenir l'Association Dourdannaise pour les Personnes en Situation de Handicap - ADPSH

Notre raison d'être

Notre raison d'être est de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en privilégiant toujours une approche qui renforce leur capacité d'autodétermination.

Chaque personne est accompagnée au plus près, de manière à lui faciliter l'expression de ses besoins particuliers et de l'aider à se mettre en situation de construire son projet individuel.

Afin de répondre à la diversité et à l'évolution des projets et demandes des personnes accompagnées, l'IADES s'est engagée ces dernières années à multiplier les services proposés tant dans les domaines de la formation et du travail que dans ceux du logement et des loisirs en développant une offre assurant la continuité de la vie dans les établissements à la vie inclusive au cœur de la ville.

L'IADES agit dans le respect des droits et des libertés des personnes qu'elle accompagne. Elle veille à ce que ces adultes soient des citoyens à part entière. Dans les établissements de l'IADES, chacun d'eux bénéficie d'un projet personnalisé visant à développer ses aptitudes, ses compétences, ses goûts, son autonomie.

Une forte mobilisation associative et une remise en question régulière des pratiques professionnelles sont garantes de notre volonté de toujours mieux servir les personnes accompagnées.



Nos principes et nos valeurs

Une politique de bientraitance à l'IADES

Au sein de notre association, qu'il s'agisse de l'accompagnement par le travail, de l'hébergement ou du soin, la bientraitance constitue le socle de notre contrat moral avec la personne accompagnée et sa famille. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui place l'utilisateur au centre de tout dispositif.

Nous ne définissons pas la bientraitance comme une simple absence de maltraitance, mais comme une culture de la vigilance partagée, fidèle aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS). C'est une démarche dynamique qui place le respect de la dignité, de l'expression et du choix de la personne au-dessus de toute contrainte organisationnelle.

Notre ambition est de garantir à chacun, quel que soit son degré de dépendance ou sa situation de handicap, un parcours de vie sécurisé, valorisant et ouvert sur la cité.

Notre politique est organisée autour de 3 piliers concrets : le respect de la singularité et de la dignité des personnes accompagnées, leurs droits à l'expression et à la participation, leur sécurité et la qualité de l'accompagnement. Ces principes sont illustrés par des actions concrètes inscrites dans notre projet associatif et recensées dans notre documentation Ageval, qui ont permis de bâtir notre cadre de référence de la bientraitance.

Une définition commune de la bientraitance a été élaborée collectivement par les personnes accompagnées, les professionnels et les administrateurs de l'IADES :

La bientraitance est une démarche éthique et proactive, fruit d'une réflexion individuelle et collective, qui consiste à respecter chaque personne dans sa globalité, sa singularité et sa dignité. Elle nécessite une vigilance constante, une capacité d'autocritique, un engagement continu à travers la formation.

La bientraitance implique de prendre en compte les besoins spécifiques de la personne, ses droits fondamentaux, son bien-être, ses choix, son désir d'autonomie.

Fondée sur une culture partagée du respect et de l'empathie, la bientraitance se traduit concrètement par des paroles et des actes de tous, visant à favoriser le respect mutuel, l'entraide et le principe d'autodétermination.

Nous aimons aussi décliner nos principes et nos valeurs en partant de notre sigle IADES

i
a
d
e
s

La visée **Inclusive** guide tous les projets de IADES pour que chacun accède à l'ensemble de ses droits et pour construire une société plus juste et solidaire. L'innovation est une nécessité pour inventer des solutions adaptées aux besoins qui évoluent.

L' **Autodétermination** est le principe premier de l'accompagnement proposé à IADES, principe fondamental qui reconnaît la liberté et la dignité de chaque individu.

Les **Droits et les Devoirs de chacun** : ce qui implique un respect mutuel entre les personnes accompagnées, les professionnels, les familles, les administrateurs et les bénévoles.

L' **Exigence** de qualité de l'accompagnement au quotidien : Écouter, Entendre les différents partenaires, personnes en situation de handicap, familles et délégués de tutelles, professionnels, financeurs, afin de nourrir la réflexion qui permet d'avancer.

La **Solidarité** avec l'ouverture sur le monde extérieur, ce qui peut se traduire par des actions concrètes de soutien.

s
p
a
c
e
i
a
d
e
s



COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ?

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 20 membres au maximum :

- 8 personnes nommées par les deux associations fondatrices (4 membres pour l'ADPSH et 4 membres pour l'ADAPEI)
- Le Maire de Dourdan ou son représentant
- 11 personnes élues parmi les adhérents, lors de l'Assemblée Générale.

Notre fonctionnement

Le Conseil d'Administration prend les décisions nécessaires au bon fonctionnement des services et des établissements ainsi qu'à la réalisation de nouveaux projets.

Chaque année, l'Association tient son Assemblée Générale devant ses adhérents pour rendre compte du travail effectué, présenter les comptes de l'association, entendre le rapport du commissaire aux comptes. Les personnes accompagnées, les familles, les professionnels sont invités à y participer. L'Assemblée Générale élit tous les trois ans onze administrateurs qui avec les représentants des deux associations fondatrices et le maire de Dourdan, constituent le CA de l'association.

Tous les ans, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un bureau chargé d'exécuter les décisions prises par l'ensemble des administrateurs. Ce bureau est constitué de huit administrateurs au maximum.

Selon les besoins, des commissions peuvent être constituées pour étudier des projets ou apporter des solutions à un problème posé.

Le siège administratif de l'IADES est installé au cœur des établissements qu'elle gère. Au quotidien, la direction générale, épaulée de la direction administrative et financière, veille à la bonne application sur le terrain des décisions du Conseil d'Administration et à la réalisation des projets. La direction générale est garante du constant dialogue qui doit exister entre l'association et ses établissements pour maintenir la cohésion, coordonner les actions, concentrer les énergies sur la mission à accomplir.



Le site interne IADES - www.iades.fr - propose de nombreuses informations sur son fonctionnement et celui de ses établissements.

Une gestion rigoureuse et transparente

Chaque année, les budgets prévisionnels de fonctionnement approuvés par le Conseil d'Administration de l'IADES sont soumis aux financeurs (Agence Régionale de Santé et/ou Conseil Départemental de l'Essonne).

Création d'un fonds de dotation

Pour porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par l'association, l'IADES a créé en 2019 le fonds de dotation IADES. Il reçoit et gère les dons, legs, donations (meubles et immeubles) en vue de soutenir et développer tout projet d'intérêt général à caractère social ou médico-social, favorisant l'épanouissement et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Il peut également être désigné bénéficiaire d'assurance vie.



NOS DISPOSITIFS

Pour assurer aux personnes un accompagnement adapté à leur situation de handicap, l'IADES a créé des établissements et services diversifiés.

Pôle Travail-Habitat

Ce pôle comprend un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT), une Résidence Accueil, un Foyer d'Hébergement, un Foyer de Vie, un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et un collectif en vue de la création d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM).

L'ESAT Les Ateliers de l'Ermitage accueille 70 travailleurs dans un cadre protégé.

Cet établissement veille à l'équilibre des deux missions qui lui sont confiées : une mission commerciale et une mission sociale. Il développe également des activités professionnelles hors les murs.



La Résidence Accueil Manline située au cœur de Dourdan, propose 12 logements. Gérée par une hôte de maison, elle s'adresse principalement aux travailleurs d'ESAT recherchant un logement individuel dans un cadre de vie chaleureux et sécurisant.



Le Foyer d'Hébergement avec la maison Beau-lieu et l'Îlot Saint-Pierre, accueille 21 travailleurs en ESAT : 20 en accueil permanent et 1 en accueil temporaire. Son mode d'organisation vise à

développer l'autonomie et l'insertion sociale des personnes.



Le SAVS assure l'accompagnement de 32 personnes en situation de handicap qui vivent à leur domicile. Il accompagne ces personnes dans la gestion de leur quotidien : santé, vie sociale, habitat...



Le Collectif L'Oiseau Roux est un lieu propice aux échanges et aux activités permettant de rompre l'isolement. Il est en attente de subventions afin de porter l'appellation GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle).



Le Foyer de Vie Les Soleils d'Or accueille 58 personnes :
43 en internat, 13 en externat et 2 en accueil temporaire.

Cet établissement propose un hébergement
et un pôle d'activités de jour adaptées.
L'hébergement, organisé en 5 lieux de vie distincts
et 11 studios, permet de respecter l'intimité et le rythme
de chacune des personnes accueillies.

En 2027, 4 studios compléteront l'offre d'habitat du foyer
de vie, ce qui permettra de réorganiser
les lieux de vie collectifs.



Pôle d'activités de jour



Le bâtiment Arc En Ciel, situé impasse de la Gaudrée, met à la disposition de très beaux espaces permettant aux personnes accompagnées de pratiquer et de développer des activités socio-culturelles, artistiques, sportives et cognitives.

Des associations locales fréquentent régulièrement Arc En Ciel pour y pratiquer leurs activités. Cette ouverture répond à deux objectifs : mutualiser les ressources et développer les échanges avec des acteurs du territoire. Ainsi, ces partenariats contribuent à faire évoluer le regard sur le handicap en faveur d'une société inclusive.



Foyer d'Accueil Médicalisé

Myosotis accueille 30 personnes polyhandicapées ou présentant des troubles du neuro-développement. Cet établissement propose 3 types d'accueil :

27 en internat, 2 en externat avec internat séquentiel et 1 en accueil temporaire.

Les différents établissements de l'IADES mènent leurs projets respectifs. Leur appartenance à notre association et leur proximité géographique les conduisent à travailler ensemble, à s'enrichir mutuellement et favorisent la continuité des parcours de vie des personnes accompagnées. Cette volonté de coopération se traduit sur le terrain par une mutualisation des moyens chaque fois que cela est possible et se concrétise aussi, tant dans le quotidien (self, cafétéria, Arc En Ciel, mur d'escalade) que ponctuellement (fêtes, stages, manifestations exceptionnelles, séjours). Cette collaboration dynamise les personnes accompagnées ainsi que les professionnels.

Les livrets d'accueil

Les livrets d'accueil des établissements sont remis aux personnes que nous accueillons, leurs familles et/ou leurs responsables légaux. Sont joints à ces livrets le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

La pochette « Ensemble avec l'IADES » permet de fournir une documentation adaptée à la demande. Y figurent en annexe les documents suivants : composition du Conseil d'Administration et du Bureau, organigramme du siège administratif, charte des droits et libertés, charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime des personnes accueillies, etc.

Un premier document, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, écrit en FALC (facile à lire et à comprendre) et présenté en pictogrammes est à disposition. Le travail sur l'accessibilité des autres documents est en cours.

Un suivi attentif

À la tête de chaque établissement, la direction définit le projet d'établissement sur la base du projet associatif. Elle veille à son application au quotidien et à sa nécessaire évolution. La direction est également la garante des moyens qui permettront à chaque membre de son équipe de mettre en œuvre réflexions, projets et actions, dans le but de toujours mieux servir les personnes accompagnées.

Chaque direction d'établissement participe, au minimum 1 fois par an, à un Conseil d'Administration de l'association. Ce temps d'échange, permet aux administrateurs de connaître la vie de chaque



établissement et d'aborder concrètement l'accompagnement proposé aux personnes. Ainsi ils sont informés de l'avancées des projets, des évolutions et mesurent les résultats des actions entreprises.

La démarche d'amélioration continue de la qualité est engagée à l'IADES depuis la création des établissements. Améliorer les pratiques professionnelles, l'habitat et les prestations ont toujours été les priorités de l'association. Depuis 2023, un travail sur la formalisation de cette démarche est menée afin de répondre au mieux au référentiel de l'évaluation des établissements médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.

La direction générale travaille en étroite collaboration avec les directions des établissements. Elle est la garante de la qualité de l'accompagnement des personnes.

Le bien-être et le respect des personnes accompagnées sont la raison d'être de l'IADES. Chacune d'entre elles doit bénéficier d'un accompagnement bienveillant. L'IADES valorise les capacités des personnes pour s'exprimer et être plus autonomes. Elle encourage et facilite leur autodétermination et leur participation pour qu'elles deviennent, dans la mesure du possible, actrices de leur vie et qu'elles exercent leur citoyenneté. Deux chartes garantissent à chaque personne accompagnée l'exercice de ses droits et libertés et de sa vie affective et intime.



UN ESPRIT D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION

Les personnes accompagnées

Chaque personne est partie prenante dans le fonctionnement de nos établissements. C'est ainsi que chacune d'entre elles mène son projet personnalisé. Afin de faciliter l'expression et la compréhension de chacun, des professionnels sont formés à différentes méthodes : TEACCH, MAKATON, FALC, pictogrammes... De plus en plus utilisés, ces outils permettent d'accéder à plusieurs canaux de communication pour remplacer, soutenir et compléter le langage. Ils favorisent l'accès aux informations et aux différents documents tel que le projet personnalisé.

Travailleurs et résidents sont toujours associés à l'organisation des différents événements qui rythment la vie de l'Association et de ses établissements. C'est toujours « Ensemble » que nous préparons et partageons ces moments réguliers ou occasionnels.

Les familles et délégués de tutelles

Les parents, les frères et sœurs et délégués de tutelles sont des partenaires incontournables. Ils ont une connaissance irremplaçable de la personne accompagnée et détiennent un savoir-faire utile aux professionnels. Il est donc indispensable qu'une bonne coopération s'organise : elle se traduit notamment dans la participation à l'élaboration du projet individuel, avec l'accord, bien entendu, de la personne concernée.

Indépendamment des Conseils de la Vie Sociale où les familles et délégués de tutelles peuvent être très actifs, ils sont invités régulièrement à participer à des réunions d'information, de réflexion ainsi qu'à des moments festifs.



En adhérant à l'IADES, les personnes accompagnées et les familles ont la possibilité de participer activement à la vie de l'association.

Les professionnels

Ils sont les acteurs essentiels de la mise en œuvre des projets et peuvent être force de propositions. À l'IADES, chaque professionnel sait qu'il est au service de la personne en situation de handicap.



Quel que soit le poste qu'il occupe, son travail mérite la même considération. L'ambiance de travail influant inévitablement sur la qualité de l'accompagnement, l'IADES se fait un devoir d'offrir à ses professionnels des conditions de travail optimales

(organisation, locaux, matériel...). « Des salariés rassurés sont des salariés rassurants ».

Encourageant le développement de leurs compétences, l'IADES tout au long de l'histoire des établissements, a favorisé tout type de formation. L'association, chaque fois que cela est possible, valorise l'initiative et les compétences par la promotion interne.

L'instance prévue par la loi : le CSE (Comité Social et Économique), instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel est mise en place. L'IADES veille à ce qu'elle fonctionne activement dans un esprit de concertation et de dialogue permanent.

Les Conseils de la Vie Sociale

Chaque établissement de l'IADES est doté d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) composé de :

- 2 représentants des personnes accompagnées
- 2 représentants de leurs familles et délégués de tutelles
- 2 représentants du CA de l'IADES
- 2 représentants des professionnels
- la direction

La Présidence du Conseil de la Vie Sociale est toujours assurée par l'un des représentants des personnes accompagnées.

La direction participe aux réunions qui ont lieu au moins trois fois par an. Les comptes rendus détaillés de ces réunions sont diffusés aux personnes accompagnées, familles et délégués de tutelles, administrateurs et professionnels des établissements, afin que toutes les personnes concernées puissent être tenues informées des questions posées et des réponses données.

Ainsi chacune d'elles a un droit de regard, peut donner son avis, faire des propositions et obtenir des réponses sur le fonctionnement des établissements.

Les réunions des Conseils de la Vie Sociale qui font l'objet d'une préparation très rigoureuse, permettent de mesurer le degré de satisfaction des personnes accompagnées, et de tenir compte des différentes observations pour faire évoluer les projets.

Les administrateurs, représentants de l'IADES aux CVS, informent le Conseil d'Administration des échanges qui ont eu lieu lors des réunions.

Une charte de confiance pour le signalement des événements indésirables

Le signalement des événements indésirables (EI), des événements indésirables graves (EIG) et des événements indésirables associés aux soins (EIAS) est essentiel pour améliorer nos pratiques, prévenir les risques et garantir la qualité de nos services.

C'est pourquoi IADES a rédigé une charte visant à instaurer un climat de confiance et de transparence, encourageant chacun à signaler ces événements sans crainte de représailles. Notre démarche d'analyse vise à comprendre ce qu'il s'est passé. L'objectif est de savoir ce qu'il faut améliorer pour que la situation ne se reproduise pas.

Chaque événement est traité dans l'établissement concerné, de plus un comité composé de dix professionnels, se réunit mensuellement pour suivre et analyser certains de ces événements.



QUELS SONT NOS PARTENAIRES ?



L'Association Dourdannaise pour les Personnes en Situation de Handicap (anciennement AHDC) est une des associations fondatrices de l'IADES. L'ADPSH propose régulièrement des services, organise des rencontres permettant une meilleure connaissance mutuelle et prévoit des moments festifs. Elle offre ainsi une ouverture supplémentaire vers l'extérieur. Elle contribue aussi au bien-être des personnes accueillies par l'IADES, grâce à ses dons. Elle assure le lien entre l'IADES et l'EHPAD Jean Sarran pour conserver les relations avec les anciens de l'IADES.



L'Association Départementale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de l'Essonne. Affiliée à l'UNAPEI, accompagne des personnes en situation de handicap dans le département de l'Essonne. Le partenariat des établissements de l'IADES et de l'ADAPEI 91 favorise la fluidité de parcours des personnes accompagnées. En effet, la complémentarité de leurs dispositifs respectifs permet de proposer des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chacun.



Fidèle à ses principes, l'IADES travaille en totale transparence avec ses partenaires financeurs :

- le Conseil Départemental de l'Essonne pour le Foyer de Vie, les Foyers d'Hébergement et le budget hébergement du Foyer d'Accueil Médicalisé
- l'ARS Ile-de-France pour le financement par l'assurance maladie du forfait soins du Foyer d'Accueil Médicalisé et de la dotation globale de l'ESAT
- la Direction Départementale du travail, de l'emploi et des solidarités pour le financement de la Résidence Accueil Manline.

Au-delà des procédures réglementaires, des rapports basés sur la confiance et la complémentarité des compétences se sont instaurés avec nos interlocuteurs au sein de ces différents organismes.

Notre volonté est de maintenir des échanges respectueux, sincères, clairvoyants et néanmoins exigeants avec ceux qui ont en charge le financement des structures accueillant des personnes en situation de handicap.



Le Maire de la ville de Dourdan ou son représentant est membre de droit du Conseil d'Administration de l'IADES. La ville a toujours soutenu les actions de l'IADES par sa participation logistique afin d'accompagner notre volonté de promouvoir l'accueil des personnes en situation de handicap au cœur de la cité. Elle est ainsi partenaire du temps fort qu'est devenue, chaque année, la semaine « Ensemble dans la ville ».



Dans un souci de partenariat, le Service Essonnien du grand Âge et du Handicap a souhaité inclure dans son programme de construction de l'EHPAD Jean Sarran, un Établissement d'Accueil Médicalisé prenant en compte les problématiques liées au vieillissement des personnes en situation de handicap. Cet EAM situé rue de l'Ermitage, voisin du Foyer de Vie Les Soleils d'Or, offre des prestations adaptées aux personnes que l'IADES accompagne. Sa proximité immédiate, fait donc de ce nouvel établissement un atout exceptionnel pour les personnes qui le souhaitent, en faveur de la fluidité et de la continuité de leur parcours. Les liens sociaux construits parfois depuis plus de 30 ans entre les résidents et les professionnels de l'IADES peuvent ainsi être maintenus. Vivre à Symphonie ou à Adagio et venir à l'IADES pour partager un repas ou une activité est possible. Ce partenariat entre l'IADES et l'EAM répond clairement aux attentes des personnes accompagnées et de leur famille, pour qui un rythme de vie différent est devenu nécessaire.



L'IADES et Solidarités Nouvelles pour le Logement - acteur incontournable du logement social - ont uni leurs forces. Ce partenariat a permis la création d'une Résidence Accueil à Dourdan. Il est aujourd'hui essentiel de répondre aux besoins en logement des personnes en situation de handicap, notamment des travailleurs d'ESAT. En effet, la faiblesse des ressources et le manque de logements sociaux sont deux facteurs qui accentuent la précarité des personnes fragilisées. Ce partenariat précieux est donc particulièrement bénéfique pour les personnes que nous accompagnons.



La délégation de l'Essonne de l'Union Nationale des Familles et Amis Malades et/ou handicapées psychiques s'est engagée aux côtés de l'IADES pour soutenir la création d'un GEM à Dourdan, en acceptant de le parrainer. L'UNAFAM lutte au quotidien contre les préjugés et la stigmatisation liés aux maladies et au handicap psychique. Elle accompagne l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques pour briser l'isolement et retrouver la force d'avancer.



Un partenariat d'échange de services est établi entre l'association Point Vert et le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Myosotis. Ce partenariat repose sur des conventions renouvelées selon les besoins. Le FAM Myosotis prête un véhicule à Point Vert, ce qui permet à l'association d'organiser ses séjours. En échange, Point Vert met à disposition sa maison située dans le Morvan, offrant ainsi aux résidents de Myosotis la possibilité de profiter de séjours à la campagne.



Le partenariat établi entre l'Institut Saint Paul de Dourdan (école et collège) et le foyer de vie Les Soleils d'Or est essentiel pour la sensibilisation des jeunes générations au handicap. De nombreuses actions sont menées au cours de l'année, et plus particulièrement durant la semaine "Ensemble dans la ville", afin de partager des réflexions et des moments récréatifs. Cet engagement mutuel favorise une meilleure connaissance de l'autre et contribue à notre objectif : Mieux se connaître pour vivre ensemble.



IADES est partenaire de Dourdan Sport pour soutenir la section Foot Adapté dans une démarche commune d'inclusion et de solidarité. Afin de favoriser l'accès à la pratique sportive, l'IADES met à disposition un véhicule facilitant les déplacements des joueurs et de leurs encadrants lorsque les matchs se déroulent à l'extérieur. Ce partenariat illustre la volonté partagée de nos structures de favoriser l'accès au sport pour tous, tout en renforçant les liens entre les associations locales.



Depuis plusieurs années, l'association Académie des sources intervient auprès des personnes accompagnées de l'IADES en proposant des cours de pratique instrumentale. Ces cours se déroulent au sein de l'établissement Myosotis une fois par semaine, instaurant une ambiance musicale qui égaye le quotidien de tous. Ce partenariat s'illustre également par l'intégration annuelle du groupe de musiciens de l'IADES au concert de fin d'année de l'Académie des sources, offrant ainsi une belle opportunité de valorisation et de participation à la vie sociale de la cité.

Les autres associations œuvrant dans le domaine du handicap

L'IADES adhère à **AGE 91**, association départementale pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des adultes en situation de handicap. Porter attention aux seniors et aux adultes souffrant de handicap c'est aussi porter attention aux professionnels et aux proches aidants. Age propose différentes formations en lien avec l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et offre à ses adhérents une journée de sensibilisation : Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance. Chaque année plusieurs de nos professionnels bénéficient de cette journée.

L'IADES adhère à **CHEMEA**, Comité Handicap Essonne Mobilisé pour les Enfants et Adultes, qui regroupe une dizaine d'organismes et associations gestionnaires ; leurs échanges visent à solidariser les réflexions sur les questionnements communs à toutes ces associations au service des personnes en situation de handicap. CHEMEA se situe également comme un partenaire engagé avec les différents services de l'état et les autorités de contrôle et de tarification afin de défendre un accompagnement inclusif et de qualité des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.

L'IADES adhère également au **GPF**, Groupe Polyhandicap France, qui se définit comme une force de propositions et d'action auprès des pouvoirs publics pour défendre le droit aux soins, à l'éducation et à la citoyenneté des personnes polyhandicapées.

Des conventions sont établies avec des partenaires du territoire, œuvrant dans le secteur médico-social (l'association Bougez autrement, Actif thérapie, le sourire d'Erwan, le DITEP (Dispositif Intégré Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) de Brunehaut, le Point Jeune de Dourdan...). Ces conventions consistent à mettre à leur disposition des moyens (Salles, mur d'escalade...) pour faciliter le développement de leurs activités. Ainsi, leurs présences à l'IADES favorisent les échanges sociaux et renforcent une dynamique de territoire.

D'autre part, très attentive à l'évolution du secteur médico-social, l'IADES adhère à **NEXEM**, organisation professionnelle représentant des employeurs du secteur.

Les bénévoles

En 2018, l'IADES a créé un pôle bénévolat qui permet d'offrir des activités complémentaires à celles des établissements pour mener des missions ou des actions telles que, couture, contes, randonnées, accompagnements à des offices religieux... Il offre aussi des temps individuels privilégiés avec des personnes qui résident dans nos établissements. Bien entendu, la présence des bénévoles ne remplace pas les professionnels mais permet encore d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Elle offre des échanges, une ouverture vers la vie de la cité. La convention d'engagement réciproque entre l'IADES et le bénévole, ainsi que le règlement intérieur de l'IADES à l'usage des bénévoles, sont accessibles sur le site internet.





QUEL AVENIR POUR L'IADES ?

La transformation de l'offre médico-sociale vers une offre plus inclusive est désormais à l'œuvre au niveau national. Attachée au principe du libre choix et de la participation de la personne, l'IADES s'inscrit dans cette évolution pour offrir aux personnes en situation de handicap le droit à un accompagnement choisi, adapté et individualisé.

L'IADES agit sans déroger aux principes qui ont guidé nos prédécesseurs et nous-mêmes. Elle se fixe des objectifs essentiels dans les domaines de :

- **la citoyenneté et l'inclusion**, en développant l'exercice de la citoyenneté et l'habitat inclusif, en ouvrant les établissements au milieu professionnel ordinaire et à la vie de la cité, en favorisant l'intégration dans le tissu associatif, sportif, culturel et caritatif
- **la vie affective**, en poursuivant la démarche d'amélioration permanente de l'accompagnement, notamment par la mise en œuvre de la charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime de la personne accompagnée
- **la fluidité des parcours de vie**, en assurant la continuité de l'accompagnement nécessaire selon l'évolution des personnes
- **l'autodétermination** : être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités.

**Aujourd'hui, l'une des priorités de l'IADES
est de poursuivre la diversification des types d'habitats
et des modes d'accompagnement,
de développer l'habitat autonome et/ou inclusif.**

Les 11 studios créés en 2024 au foyer de vie Les Soleils d'Or démontrent des bénéfices concrets pour les personnes en situation de handicap, notamment en matière d'autodétermination et d'épanouissement personnel. Ces premières réalisations confortent l'association dans sa vision inclusive de l'accompagnement pour les années à venir.

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont de différentes natures :

- inclure les personnes en situation de handicap dans les réflexions se rapportant à leur habitat, leur mode de vie et leur accompagnement
- sensibiliser, informer et former les équipes et les familles au concept d'autodétermination
- rechercher des partenaires, associations locales ou partenaires techniques, œuvrant dans des domaines autres que le handicap
- engager des partenariats avec d'autres associations pour créer, développer et gérer des projets communs.



Comment soutenir notre action ?

- En favorisant le vivre-ensemble
- En faisant changer le regard sur le handicap
- En adhérant aux association ADPSH et IADES
- En faisant un don à l'IADES
- En faisant une donation, un legs au fonds de dotation IADES (les adhésions, donations ou legs ouvrent droit à la réduction d'impôt).

